APF France handicap

Association reconnue d'utilité publique

L'ESSENTIEL 2021

Faire vivre L'ENTRAIDE et la SOLIDARITÉ

Chers amis,

2021, une année une fois encore bousculée par la crise sanitaire. Et une nouvelle fois, notre association a fait front et s'est réinventée grâce à l'investissement de toutes et tous. La solidité de notre organisation conjuguée à la solidarité de nos donateurs et à l'engagement de tous les acteurs d'APF France handicap nous a permis de maintenir le cap.

Au-delà de cette crise, 2021 a été une année foisonnante à de nombreux égards pour APF France handicap. Nous avons déployé de nombreux projets qui ont fait avancer les droits, la qualité de vie et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.

Sur tout le territoire, grâce à votre soutien, nous avons mené des actions de solidarité et de proximité essentielles pour ne laisser personne au bord du chemin.

Nos actions et nos combats n'auront pas été vains… Mais la route est encore longue et les inégalités toujours présentes. Faisons-en sorte qu'en 2022, la politique de la France en matière de handicap connaisse enfin une réelle transformation. Nous y veillerons et resterons mobilisés grâce au dynamisme et à l'implication de tous les acteurs de l'association.

Un immense MERCI à vous tous pour votre engagement à nos côtés et votre générosité sans faille. ■

Pascale RIBES
Présidente

UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE
au plus près des adhérents

APF France handicap c'est un réseau national de proximité de plus de 500 structures, engagées au quotidien, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Notre force repose sur l'action de nos 96 délégations sur le terrain, et celle de nos 12 500 bénévoles qui œuvrent chaque jour à leurs côtés.

UN MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE UNIQUE

Notre force c'est aussi le modèle socio-économique d'APF France handicap unique et original en Europe.

Nos missions associatives, dont l'objectif est d'accompagner et défendre les personnes en situation de handicap et leur famille, sont **financées par la générosité du public**. Sans votre appui, nous ne pourrions pas agir dans la proximité.

Les réponses apportées par les établissements médico-sociaux qu'APF France handicap gère sont, quant à elles, **subventionnées par l'État et les départements**.

Ainsi, grâce à ces financements, qu'ils soient privés ou publics, APF France handicap intervient dans tous les domaines au niveau de la vie quotidienne, nationale, régionale et départementale, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

LA CO-CONSTRUCTION COMME MAÎTRE-MOT DE NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Fondée sur un fonctionnement démocratique, la gouvernance d'APF France handicap a toujours favorisé l'expression et la participation de ses adhérents pour définir ses grandes orientations.

La voix des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches ainsi que celle de l'ensemble des acteurs de l'association est ainsi entendue dans la prise de décisions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, élu par les adhérents, est chargé de conduire les grandes orientations d'APF France handicap définies lors de l'Assemblée générale. Il est composé de **24 administrateurs** dont **18 personnes en situation de handicap** et **6 parmi les autres membres** de l'association dont au moins **2 membres des familles**. Son bureau est élu par les administrateurs. Pour mener à bien ses missions, le conseil d'administration s'appuie sur différentes commissions et groupes de travail associant les membres du réseau.

Quelques dates clés en 2021

APF France handicap s'engage sur tous les fronts

Février 2021

Sauvetage de 210 emplois avec la reprise par APF France handicap de l'entreprise adaptée en liquidation judiciaire EARTA, implantée en Loire-Atlantique et en Sarthe qui emploie des personnes en situation de handicap. Le plan de reprise met l'accent sur un accompagnement humain individualisé et dans ce cadre, plusieurs activités supplémentaires ont été déployées dont l'assemblage de vélos "made in France".

Mars 2021

Nous nous mobilisons devant le Sénat pour l'autonomie des personnes en situation de handicap en demandant la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), afin de permettre aux personnes handicapées de ne plus être placées dans une situation de dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire.

Avril 2021

Nous sommes tous concernés par le manque d'accessibilité

Personnes âgées, en situation de handicap, en surpoids, parents avec des poussettes… Pour dénoncer l'inaccessibilité des lieux publics, APF France handicap lance l'opération « #Marche Attaque » et habille en trompe l'œil « choc » certains escaliers de Paris, Lyon, Brest et Marseille.

Mai 2021

L'accès à la santé pour tous !

Parce qu'il existe encore de nombreux obstacles en matière d'égalité des soins et d'accessibilité selon les territoires, l'association et l'Assurance Maladie signent une convention nationale pour améliorer l'accès aux droits et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Septembre 2021

De la petite enfance à l'âge adulte, l'éducation doit être un processus d'épanouissement et d'émancipation et le gage d'une vie et d'un monde meilleurs. Dans ce cadre, APF France handicap publie une note politique en vue de l'élection présidentielle de 2022 sur le thème de l'éducation : « pour une éducation inclusive de la petite enfance à l'enseignement supérieur ».

Novembre 2021

La parole aux familles

Le Groupe National des Parents d'enfants en situation de handicap organise à Clermont-Ferrand ses Journées Nationales, avec au programme des ateliers ayant pour but de faire se rencontrer les familles afin d'échanger, de réfléchir ensemble et faire remontrer leurs attentes.

Nous vous rendons **DES COMPTES**

Suite à la réforme de la réglementation comptable applicable aux associations à compter de 2021, le compte d'emploi des ressources (CER) a évolué afin de faire paraître uniquement les rubriques relatives à la générosité du public. À travers ce tableau, vous pourrez apprécier la ventilation entre les origines des ressources issues de la générosité du public dans la partie « Ressources » et leur utilisation dans la partie « Emplois ».

La vision globale du modèle économique de l'association ainsi que la place de la générosité du public dans celui-ci, seront quant à elles lisibles dans le nouveau tableau « CROD » (compte de résultats par origine et destination). Vous pourrez y découvrir l'intégralité des produits et des charges de notre association.

LE COMPTE D'EMPLOI des ressources (CER)

Ci-dessous, le nouveau modèle de CER, il met exclusivement en lumière les emplois et les ressources issus de la générosité du public :

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE (note 13)			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES	**12 692 520 €**	**17 981 763 €**	**1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**	**27 895 342 €**	**28 728 136 €**
1.1 Réalisées en France	12 692 520 €	17 981 763 €	1.1 Cotisations sans contrepartie	439 343 €	410 036 €
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénat		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**9 198 094 €**	**7 264 560 €**	- Dons manuels	14 414 932 €	14 093 460 €
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 117 249 €	7 230 473 €	- Legs, donations et assurances vie	11 965 765 €	12 639 931 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	80 845 €	34 087 €	- Mécénat	1 075 302 €	1 584 709 €
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**6 151 512 €**	**3 340 469 €**	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
TOTAL DES EMPLOIS	**28 042 126 €**	**28 586 792 €**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**27 895 342 €**	**28 728 136 €**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS**		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIES DE L'EXERCICE	65 078 €	54 228 €	**3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIES ANTÉRIEURS**	124 975 €	80 329 €
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		167 445 €	**DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE**	86 887 €	
TOTAL	**28 107 204 €**	**28 808 465 €**	**TOTAL**	**28 107 204 €**	**28 808 465 €**

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2021	2020
EN DÉBUT D'EXERCICE	**167 445 €**	**-**
EN FIN D'EXERCICE	**80 558 €**	**167 445 €**

LE COMPTE DE RÉSULTATS par origine et destination (CROD)

Le tableau ci-dessous (CROD), quant à lui, vous propose une lecture de l'intégralité de notre modèle économique, vous constaterez que la générosité du public représente 3,30 % de l'intégralité de nos ressources. Ces 3,30 % financent 69,1 % de la vie de nos délégations. Sans les dons et legs, nos délégations ne pourraient réaliser leurs missions d'accompagnement et de proximité.

La majorité de nos ressources provient de subventions publiques permettant de faire fonctionner les établissements médico-sociaux.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2021		2020	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**27 895 342 €**	**27 895 342 €**	**28 728 136 €**	**28 728 136 €**
dons, legs, mécénat	27 455 999 €	27 455 999 €	28 318 100 €	28 318 100 €
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC dont cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises	**149 480 565 €**		**122 733 717 €**	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**651 510 956 €**		**644 738 227 €**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	8 967 487 €		7 933 338 €	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIES ANTÉRIEURS	8 164 441 €	124 975 €	4 964 300 €	80 329 €
TOTAL	**846 018 791 €**	**28 020 317 €**	**809 097 717 €**	**28 808 465 €**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**782 357 081 €**	**12 692 520 €**	**723 304 892 €**	**17 981 763 €**
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**9 496 332 €**	**9 198 094 €**	**7 482 547 €**	**7 264 560 €**
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**38 696 683 €**	**6 151 512 €**	**33 817 020 €**	**3 340 469 €**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	11 826 910 €		12 142 190 €	
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	207 681 €		244 811 €	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIES DE L'EXERCICE	7 657 036 €	65 078 €	8 722 857 €	54 228 €
TOTAL	**850 241 723 €**	**28 107 204 €**	**785 714 317 €**	**28 641 020 €**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-4 222 931 €**	**- 86 887 €**	**23 383 401 €**	**167 445 €**

ORIGINE des ressources

L'origine de nos ressources est variée, les fonds publics financent nos établissements médico-sociaux, les dons et legs financent à près de 69,1 % la vie de nos délégations. Cette ressource est essentielle à nos missions.

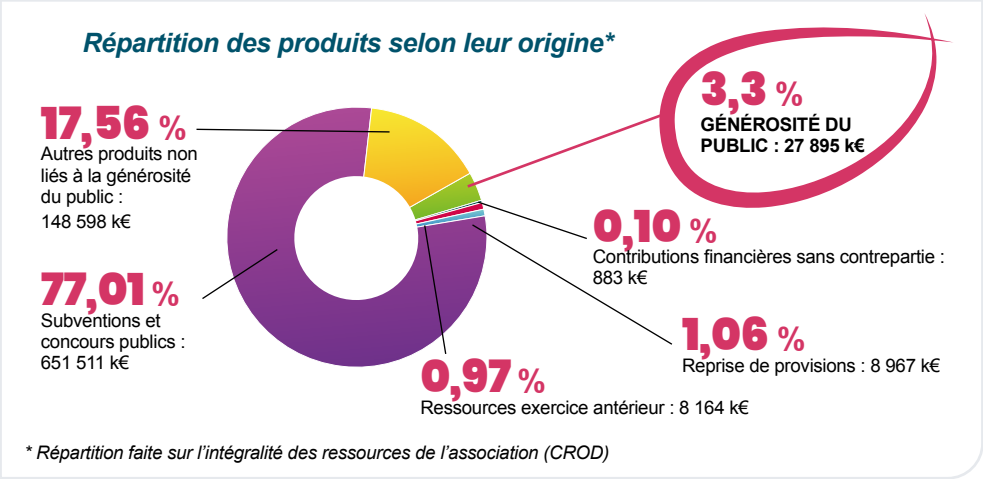

GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC : En 2021, grâce à votre fidélité et au soutien de nouveaux donateurs et testateurs, APF France handicap a collecté **27,895 M€** issus de la générosité du public **(52 % dons, 43 % legs, 4 % mécénat, 2 % cotisations)**.

SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS : Ils proviennent pour la plus grande part des prix de journée ou dotation globale alloués à nos établissements médico-sociaux.

AUTRES PRODUITS : Cette rubrique enregistre principalement les ventes et prestations de nos établissements de travail adapté et protégé.

REPRISE DE PROVISIONS : Elles proviennent essentiellement de nos établissements et services médico-sociaux.

UTILISATION RESSOURCES ANTÉRIEURES : Cette rubrique enregistre la part des ressources collectées au cours des années antérieures, affectées à un objet précis et utilisées en 2021.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SANS CONTREPARTIE : Il s'agit de fonds alloués par des organismes privés qui ne sont pas des dons ou legs, ni la contrepartie de prestations de service.

EMPLOI des fonds reçus

Les frais de recherche de fonds représentent 9,5 M€ du total de nos charges soit 33,9 %, rapporté au total des ressources collectées auprès du public. Ils comprennent principalement les frais d'appel à la générosité du public (envoi d'appels à dons, organisation de manifestations et d'événements de collecte, développement des legs), les frais de traitement des dons, des legs et les frais de recherche d'autres fonds privés comme le mécénat. Les dons et legs utilisés en 2021 ont été affectés aux frais de recherche de fonds à hauteur de 9,198 M€.

Les frais de fonctionnement sont imputables à notre service informatique et à notre siège national qui anime et contrôle l'ensemble de nos structures d'action sociale. Ils comportent également des frais généraux. Les frais de fonctionnement représentent 4,6 % du total de nos charges. Les dons et legs utilisés en 2021 ont été affectés au fonctionnement à hauteur de 6,2 M€.

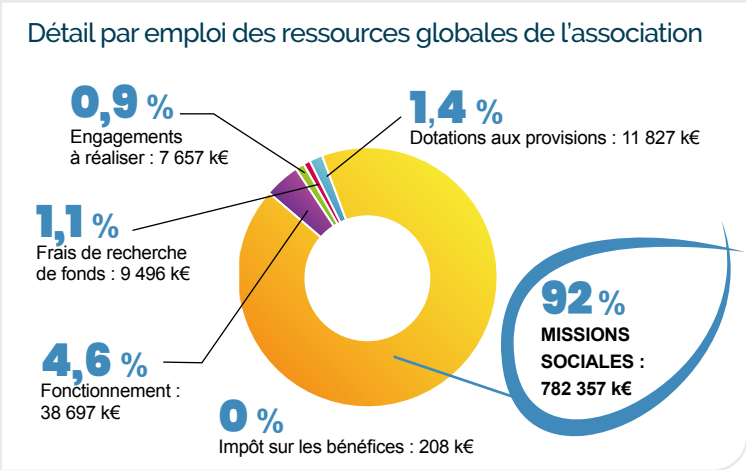

Zoom sur les principaux emplois des ressources issues de la générosité publique :

45 % des emplois de fonds financés par les dons et legs concernent les missions sociales, 33 % les frais de recherche de fonds et 22 % les frais de fonctionnement.

NOTRE BILAN simplifié*

ACTIFS (en milliers d'euros)	2021	2020
Actif immobilisé	265 137	252 862
Actif circulant	341 866	325 271
Autres	2 365	2 470
Total actif	609 368	580 603

PASSIF (en milliers d'euros)	2021	2020
Fonds propres	223 684	218 922
Fonds dédiés et fonds reportés	120 339	115 343
Provisions pour risques et charges	28 466	27 998
Dettes	236 880	218 340
Total passif	609 368	580 603

POLITIQUE DE RÉSERVES

Les réserves de l'association proviennent essentiellement des fonds laissés à disposition par les pouvoirs publics dans nos établissements et services médico-sociaux, soit pour des projets d'investissement, notamment immobiliers, soit pour faire face à leur besoin de trésorerie. Les fonds issus de la générosité du public (dons et legs) sont très majoritairement utilisés pour nos activités (en particulier militantes ou de lien social) lors de l'année de la collecte et ne sont affectés en réserve que lorsqu'ils ont été collectés pour un investissement spécifique ou lorsque la structure bénéficiaire du don ou legs n'a pas de pertes antérieures.

2021 : **une année solidaire**, placée sous le signe **DES ÉCHANGES ET DU LIEN SOCIAL**

Pour que personne ne reste isolé, pour subvenir aux besoins matériels, et vivre au mieux cette période difficile, les équipes salariées et bénévoles d'APF France handicap se sont mobilisées sur tous les fronts.

ALLER « AU-DEVANT » POUR CRÉER LE LIEN SOCIAL

Tout au long de l'année, l'association est restée mobilisée pour entretenir les liens, accompagner les personnes les plus isolées, soutenir les aidants, en mettant en place toujours plus d'actions de proximité.
Des centaines d'initiatives ont ainsi été déployées, dans le prolongement de toutes celles mises en œuvre lors des confinements successifs, au sein des 96 délégations de l'association. Nos équipes ont imaginé de nouveaux modes d'intervention, avec notamment le développement d'actions « hors les murs » par l'ensemble du réseau. Bus itinérants, « baraques du lien » et tiers lieux, autant de projets qui ont continué de se développer en 2021 pour aller au-devant des plus isolés, des personnes ayant du mal à se déplacer ou craignant de le faire. Ces temps nous ont permis de leur offrir un moment convivial, de partage, mais aussi de prendre le pouls des besoins exacts des personnes et des proches aidants.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LEUR PROJET DE VIE

Accompagnement juridique, aide à l'emploi, accès aux soins, aide au logement APF France handicap, cette année encore, n'aura pas failli à sa mission : celle d'accompagner ses adhérents dans toutes leurs démarches de la vie quotidienne. Du développement d'un dispositif d'insertion professionnelle en milieu ordinaire à la mise en ligne d'un annuaire des lieux de soins accessibles, de la création d'Handicap intérim en lien avec le groupe Adecco à la signature d'une convention nationale avec l'Assurance Maladie pour améliorer l'accès aux soins des patients en situation de handicap, tout a été mis en œuvre pour aider nos adhérents à trouver un emploi, à se loger, à se faire soigner et à défendre leurs droits.

85 000 ACTEURS IMPLIQUÉS AU QUOTIDIEN DONT PLUS DE **12 500** BÉNÉVOLES

MILITER ENSEMBLE POUR SENSIBILISER ET DÉFENDRE LA CITOYENNETÉ

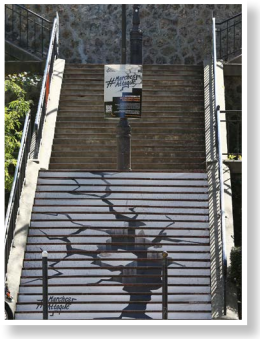

Défendre les droits est l'une des missions essentielles d'APF France handicap. Cette année aura été l'occasion de rappeler à tous les futurs candidats à l'élection présidentielle de 2022, que le handicap ne doit pas rester un sujet annexe et que les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière. À ce titre, nous avons largement diffusé nos plaidoyers et autres notes politiques en lien avec les problématiques rencontrées par les enfants et les adultes en situation de handicap. D'opérations « coup de poings » pour dénoncer l'inaccessibilité des lieux publics, à nos mobilisations sur le terrain devant le Sénat pour la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), nous avons fait entendre notre voix de façon utile et constructive au travers de propositions concrètes.

Pour en savoir plus sur nos actions, n'hésitez pas à télécharger l'intégralité de notre rapport d'activité sur le site de l'association : apf-francehandicap.org

RÉPARTITION DE NOS EMPLOIS PAR MISSIONS SOCIALES en 2021*

- **32,4 %** Hébergement et activités sociales : 254 595 k€
- **27,1 %** Établissements pour enfants et ados : 212 171 k€
- **22,3 %** Travail adapté : 174 471 k€
- **11 %** Accompagnement à domicile : 85 837 k€
- **3,4 %** Établissements de santé : 26 309 k€
- **3 %** Accueil, défense des droits, loisirs : 23 125 k€
- **0,4 %** Séjours de vacances : 2 825 k€
- **0,3 %** Formation : 2 519 k€
- **0,1 %** Communication relative aux missions sociales : 505 k€

** Répartition faite sur l'intégralité des ressources de l'association (CROD)*

Manon,
adhérente à Amiens

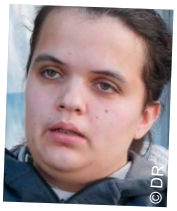

« APF France handicap, c'est une histoire d'amitié. Quand je suis arrivée à Amiens, j'ai trouvé rapidement des amis grâce à l'association.

Tous les 15 jours, il y a un atelier cuisine. C'est un vrai travail d'équipe où tout le monde participe dans un esprit de partage... »

ZOOM sur vos dons et legs

Les dons et legs collectés sont majoritairement utilisés pour nos délégations, dont la vocation est plus précisément de défendre au plan local les droits des personnes en situation de handicap et d'animer des activités de loisirs et de rupture de l'isolement.

Nos délégations départementales bénéficient de 69,1 % des ressources issues de la générosité publique collectées en 2021, et le siège national en reçoit 27,2 % pour couvrir principalement une part des frais de fonctionnement de l'association.

En 2021, la générosité de nos 17**6000** donateurs nous a permis de collecter **14,415 M€** de dons. Ce soutien est primordial pour nous permettre d'agir au quotidien et localement aux côtés des personnes en situation de handicap. Au-delà des dons que vous nous faites parvenir à travers nos messages d'appel à votre générosité, de nombreux temps forts de mobilisation vous ont permis de nous manifester votre engagement fidèle.

Répartition des ressources issues de la générosité du public

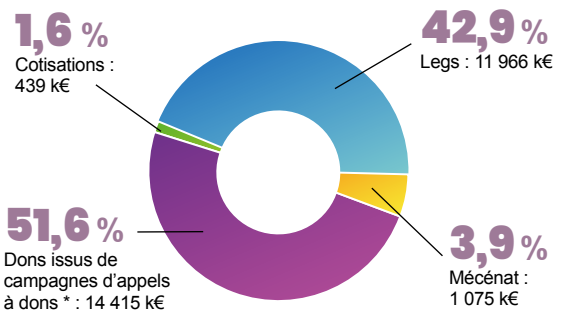

* mailings, opérations de télémarketing, collecte digitale, street marketing, dons par SMS...

En 2021, nous avons régularisé **158** contrats d'assurances vies souscrits par **98** bienfaiteurs ayant désigné APF France handicap comme bénéficiaire des fonds versés aux contrats. Par ailleurs, l'association a accepté **84** nouveaux dossiers de legs émanant de testateurs qui ont souhaité transmettre tout ou partie de leur patrimoine à notre association.

APF FRANCE HANDICAP, c'est :

- **1** siège national
- **12** directions régionales
- **96** délégations
- **449** structures d'accompagnement réparties sur **46** territoires
- **18 000** adhérents dont **800** élus dans des conseils de département et de région
- **176 000** donateurs
- **12 500** bénévoles dont **6 500** réguliers
- **15 000** salariés

Votre don **fait notre force**

DONNER À APF FRANCE HANDICAP : CHAQUE GESTE COMPTE

APF France handicap accompagne et défend les personnes en situation de handicap et leur famille, au moyen de structures associatives financées par la générosité du public. C'est grâce à vos dons que nos délégations développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits.

UN GRAND MERCI À TOUS NOS DONATEURS, TESTATEURS, MÉCÈNES ET PARTENAIRES QUI ONT RENDU POSSIBLES CES ACTIONS EN SOUTIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DURANT CETTE 2021.

DON en CONFIANCE Comitecharte.org

APF France handicap est agréée depuis 1988 par le Don en confiance, organisme indépendant qui contrôle les associations. Notre agrément a été renouvelé pour 3 ans en 2021.

APF France handicap s'est engagée à respecter la charte de déontologie du Comité de la Charte (fonctionnement statutaire, gestion désintéressée, rigueur de la gestion, transparence financière).

APF FRANCE HANDICAP **EST CONTRÔLÉE**

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD PARIS, commissaires aux comptes. En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-Emploi, Jeunesse et Sports,...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur. Toutes les informations contenues dans ce document sont issues des rapports annuels et financiers 2021, disponibles sur le site de APF France handicap : **www.apf-francehandicap.org**

Crédits photos : J. Deya - DR - AdobeStock

APF France handicap

MERCI À TOUS POUR VOTRE SOUTIEN.
VOTRE PRÉSENCE À NOS CÔTÉS PORTE NOS ACTIONS !

17 bd Auguste Blanqui – 75013 Paris
Tél. : 01 40 78 27 08 – accueil.donateurs@apf-francehandicap.org